



PROCES VERBAL
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Le 14 septembre 2021 – 18h30

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

Madame Auger-Lafontaine, nouvelle directrice de l'école, se présente et ainsi que la directrice adjointe et le personnel enseignant. Elle souligne la présence de Madame Charbonneau, Monsieur Tremblay, Madame Faucher et Monsieur Latour. Il y a 10 parents présents à l'assemblée générale du 14 septembre 2021

2. Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée

Le rôle du secrétaire sera d'afficher le nom des mises en candidature, d'assurer le bon fonctionnement du dénombrement des votes. Cette personne transmettra, par écrit, les résultats du vote à la présidente. Elle se chargera de détruire les bulletins de vote. Madame Nancy Vallerand, directrice adjointe, se porte volontaire.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale

Suite à la lecture de l'ordre du jour, aucun point n'est à ajouter.

Proposé par Mélanie Charbonneau

Appuyé par Isabelle Faucher

4. Lecture et adoption du compte rendu de l'assemblée générale du 9 septembre 2020

Proposé par Martin Latour

Appuyé par Philippe Tremblay

5. Rôles et fonctions du Conseil d'établissement, du comité de parents et de l'organisme de participation des parents

Madame Auger-Lafontaine fait la lecture des documents concernant ce point.

Le CÉ est composé de six 7 parents, quatre (4) enseignants, une (1) personne du personnel de soutien et (1) représentante du service de garde. Également, la direction et la direction adjointe de l'établissement ainsi que la possibilité d'un membre de la communauté. Ces derniers n'ont pas le droit de vote.

Lorsqu'un membre est élu au CÉ, il doit se soumettre à un engagement d'une période de deux (2) ans. Le Conseil prévoit environ 8 à 9 réunions pour l'année scolaire.

La fonction première du CÉ est de se doter d'un projet éducatif. Ce projet éducatif consiste à définir ce qu'on veut pour nos enfants, développer une vision commune de l'école, se donner un projet global et stimulant tout en travaillant ensemble dans la même direction.

La seconde fonction du CÉ est d'approuver le plan de réussite qui assure la mise en œuvre du projet éducatif. Les moyens pour réaliser les orientations et les objectifs sont soumis au CÉ pour approbation. Le CÉ doit s'assurer que le plan de réussite permette la réalisation de ce qui est recherché par le projet éducatif. En plus de ces deux dossiers, plusieurs sont traités en rencontre, soit le budget annuel, le temps alloué aux matières, les règles de conduites, etc.

Le comité de parents c'est...

Représenter, influencer, discuter et écouter les besoins de son milieu et les transmettre au centre de services scolaire. C'est un comité de nature administrative. Le rôle du représentant est d'assister aux rencontres du CSSD et de faire un compte-rendu verbal au CÉ. Un substitut est également nécessaire. L'élection du représentant et du substitut est prévue à l'item suivant.

OPP : Mme Matte est intéressée, mais les parents pourront donner leur nom plus tard

6. Présentation de l'école des Belles-Rives et bilan du CÉ

La présidente de l'an passé fait la lecture du bilan

7. Présentation du nombre de candidats recherchés

Présentement nous avons 5 postes à combler pour l'année 2021-2022. Les nouveaux élus auront un mandat de deux ans.

Les 5 personnes suivantes se sont présentées :

Monsieur Latour

Monsieur Tremblay

Monsieur Lipovan

Monsieur Nkwimi Tchahou

Monsieur Chahtour

8. Explication de la procédure d'élection

Aucun vote n'a été nécessaire.

Le rôle du président sera de remettre un bulletin de vote à chacun des parents présents ayant un enfant fréquentant l'école des Belles-Rives. Il recueillera les bulletins de vote et en fera le décompte en rejetant les bulletins comportant plus de noms que les deux postes à combler.

Faire la nomination d'un ou d'une responsable du scrutin ;

Chaque personne recevra un bulletin de vote. Ce sera un vote secret. Vous devrez inscrire 5 noms obligatoirement ;

Inscription des nominations ;

Fermeture des nominations et adoption de la liste des nominations ;

Présentation des candidats ;

Distribution des bulletins de vote. 5 noms obligatoirement ;

Compter les votes ;

Destruction des bulletins de vote ;

9. Comité de parents

Présentation du rôle. Assister aux rencontres au centre de services et ensuite nous partager l'information lors du CÉ. Nous avons besoin d'un représentant et d'un substitut. L'élection aura lieu lors de la 1re réunion du CÉ tout de suite après l'assemblée générale

10. Formation d'un OPP

Expliquer le rôle et les personnes intéressées peuvent remplir la feuille de renseignement. Étant donné le contexte, il faudra prévoir des activités en respectant les mesures sanitaires. Un courriel sera envoyé aux personnes intéressées au courant du mois de septembre.

Un parent seulement a démontré un intérêt, donc l'OPP n'a pas pu être formée.

11. Période de questions /vœux de l'assemblée :

Aucune question

Madame Auger-Lafontaine remercie les parents d'être venus et demande aux membres du CÉ de rester pour une courte rencontre.

12. Levée de l'assemblée à 19 h 05

Madame Nancy Vallerand
Directrice adjointe
Secrétaire de la rencontre